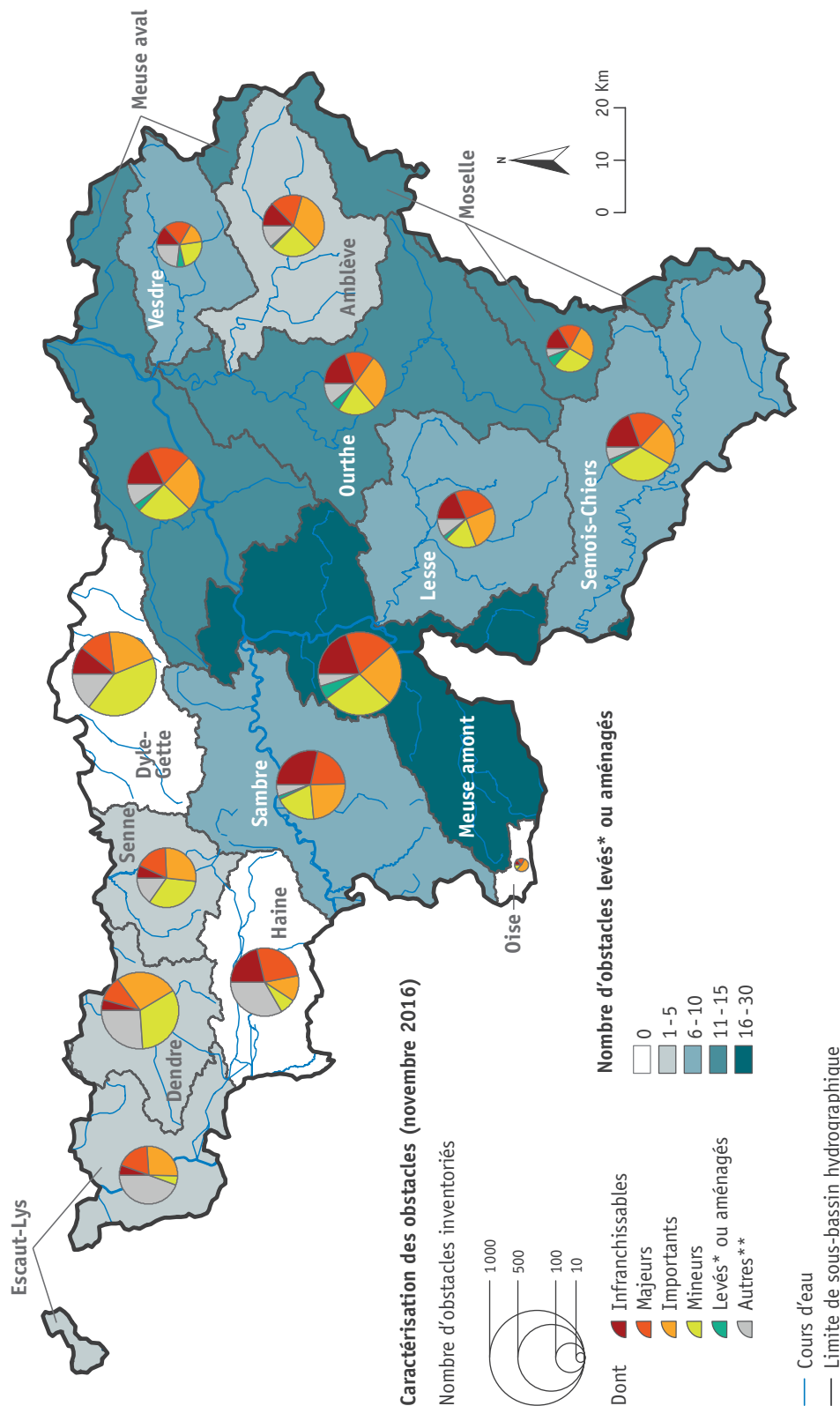


OBSTACLES À LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS INVENTORIÉS SUR LES COURS D'EAU

→ FFH Focus 2



* Barrage arasé, amas de pierres emporté par le courant...

** La catégorie "Autres" reprend d'une part les obstacles pour lesquels le degré de franchissabilité n'a pu être évalué (passage souterrain inexplorable, terrain privé inaccessible...) et d'autre part les obstacles considérés comme des points "terminus" au-delà desquels le milieu n'est plus favorable aux poissons (cours d'eau temporaire, passage souterrain sur une très longue distance, cours d'eau trop pollué ou trop artificialisé...).